

« Des gens ont besoin de nous »

La famille de Tiphaine Véron, disparue depuis juillet 2018 au Japon, souhaite aider les familles de Français disparus à l'étranger via une association dont Damien, le frère, va prendre la présidence.

Impossible pour Damien Véron de reprendre sa vie d'avant. « J'ai essayé, à un moment donné, de continuer à faire mon métier de paysagiste, mais je me suis dit que des gens ont besoin de nous. Toute cette expertise, ce qu'on a découvert... On est dans un combat ».

Depuis que sa petite sœur Tiphaine a disparu au Japon en juillet 2018, sa vie a basculé. Ce qu'il a appris de ce traumatisme, il veut que cela serve à d'autres. Samedi 29 juin 2024, à Poitiers, l'Antred (association nationale Tiphaine pour la recherche des disparus à l'étranger), fondée fin 2023 et dont les statuts ont été déposés en février, tient sa première assemblée générale et compte lancer son site internet par la même occasion. Damien Véron en sera le président, accompagné de sa sœur Sybille, secrétaire, et de son frère Stanislas, trésorier.

« On avait déjà créé une association, "Unis pour Tiphaine", afin de lever des fonds » pour aller au Japon et mobiliser des ressources pour retrouver Tiphaine dit Damien Véron. « On a vu, à ce moment-là, qu'il n'existait pas d'association en France qui aurait pu nous aiguiller ».

Toutes les démarches pour faire avancer l'enquête y sont partagées. Par son biais, et les réseaux sociaux, elle est aussi contactée par d'autres familles dans la même situation. « Je pense à celle de Mathieu Martin qui a disparu en Argentine en août 2018 » et qui a vu les difficultés de composer avec un système judiciaire différent. « Au début vous êtes un peu perdu parce que vous avez une multitude d'acteurs, explique Damien Véron. Mais chacun a un rôle précis. »

L'importance de comprendre le contexte local

Malgré « une volonté farouche de l'ambassadeur de France au Japon d'avoir un magistrat de liaison », la famille n'en a pas obtenu, par exemple. « N'étant pas entouré ni de magistrat, ni de gendarme, c'est nous qui avons dû assurer le lien entre la justice française et la police de Nikko. C'est épuisant parce que vous devez vous faire accompagner d'avocats, d'interprètes, de traducteurs... »

Il faut appréhender le contexte local. « On ne comprenait pas pourquoi les enquêteurs japonais ne faisaient pas de recherche. Nous nous sommes entourés d'avocats spécialisés et ils ont été très clairs. Pour que l'enquête criminelle soit ouverte, il faut pratiquement avoir pincé le criminel en flagrant délit ou bien avoir une preuve irréfutable. » Dans l'urgence du moment, dif-



Le combat de Damien Véron et de sa famille va désormais au-delà de la volonté de retrouver sa sœur Tiphaine Véron. (Photo NR, Olivier Pirot)

ficile de ne pas perdre pied. « Quand des familles nous sollicitent, on essaye de les aider à décrypter le pays de la disparition ». Dans l'association Antred, des comités de travail sur ces sujets sont prévus. « Le but – pour l'instant on n'a pas encore ce pouvoir – ce serait de les aider financièrement » pour qu'ils

puissent suivre sur place l'évolution.

« Quand vous êtes dans une disparition à l'étranger, vous êtes maître d'œuvre de tout, précise Damien Véron. Vous devez solliciter un avocat en France pour porter plainte et lancer la procédure en France, par exemple. Mais aussi, quand les choses

n'avancent pas, c'est être capable d'être représenté sur place. Et l'idéal, c'est d'aller dans le pays pour voir ce qu'il se passe. Les ambassades ont un rôle vraiment important mais il y a aussi parfois des enjeux diplomatiques. Les diplomates sont donc extrêmement prudents et c'est difficile quand vous devez essayer de faire bouger les choses. »

Les recommandations peuvent être contradictoires. « J'ai discuté avec une jeune femme dont le cousin avait disparu en Thaïlande. Heureusement il a été retrouvé mais l'ambassade leur avait déconseillé de prendre un avocat et de médiatiser l'affaire. »

Damien Véron rappelle que dans leur cas, l'aide des médias japonais a, au contraire, été très précieuse. Il se souvient que les autorités françaises leur avaient dit : « Attention, si vous brusquez la police, ils ne vont pas coopérer, vous allez les vexer... Alors qu'on pense qu'elle n'aurait jamais rien fait » si la disparition de Tiphaine n'avait pas été médiatisée. « Je pense qu'on ne se rend même pas compte de toute la pression à laquelle on est sou-

mis » en tant que famille du disparu.

Dans cette entreprise, l'avocate Corinne Hermann a fait avancer les choses en permettant au dossier de la disparition de Tiphaine Véron d'être instruit par le pôle « cold case » de Nanterre. Désormais, c'est le cabinet Zimeray & Finelle qui accompagne les Véron. Il a travaillé pour Carlos Ghosn mais est spécialisé dans les enlèvements d'enfants entre deux parents de nationalités différentes.

Un cabinet d'avocats international

« Nous avions besoin d'avoir une expertise internationale, notamment parce que tout ne passera pas seulement par le pôle "cold case", mais aussi grâce à l'ONU, à l'Union européenne et à nos enquêteurs privés », précise Damien Véron.

Lui-même a encore passé sept semaines au Japon en fin d'année 2023. « À force de mettre de la pression, le gouverneur de Tochigi, la préfecture où Tiphaine a disparu, m'a reçu, ce qui est plutôt une bonne nouvelle. Et surtout, il s'est engagé à ce qu'il y ait une coopération. »

En mars 2023, l'ONU a envoyé à l'État japonais une demande d'action en urgence pour demander une nouvelle enquête. « C'est un combat qui est long et difficile, mais les choses avancent enfin ». L'ONU, en l'absence de réponse japonaise, a envoyé une quatrième demande en juin.

« Quand vous avez un disparu à l'étranger, très souvent, le dossier bascule au Quai d'Orsay. Donc cela dépend du ministère des Affaires étrangères, qui déconseille de porter plainte ou de prendre un avocat. Mais ensuite, vous n'avez pas de dossier car la justice ne s'est pas emparée de l'affaire. Vous n'avez alors aucun moyen de pression. »

Enfin, il reconnaît la chance d'avoir pu compter sur sa sœur Sybille et son frère Stanislas qui sont allés sur place avec lui dans les premières heures. « Notre mère nous l'a dit. Si elle avait été seule, sous l'effet de la sidération, elle ne serait pas allée au Japon (elle y est allée en 2019 et a lancé notamment un appel à témoins). Elle n'aurait pas vu les défaillances. C'est ce que je dis aux gens qui m'appellent : essayez de vous entourer. Malheureusement vous ne pourrez pas leur épargner » la douleur de la disparition « et elles seront obligées de s'engager à part entière. C'est un engagement qui est terrible et qui est très long. »

Surtout, Damien Véron espère être à l'avenir de très bon conseil avec ces familles. « On se comprend, on ressent la même chose. On a une légitimité parce qu'on a traversé la même chose » juge-t-il.